

COMMENT SE RACCORDER AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ?

Vous avez un projet de construction ou d'extension de bâtiment, d'habitation ou de local professionnel... Un raccordement au réseau public d'électricité demande du temps et peut avoir un coût non négligeable. Un conseil : anticipez ! On vous explique tout.

Votre parcours en 7 étapes

● EN COMPLEMENT DE VOTRE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME



Étape 1 (Recommandée)

Évaluez la nature de votre futur raccordement



en utilisant le simulateur de raccordement d'Enedis. Connectez-vous sur le portail : <https://mon-compte-particulier.enedis.fr/raccorder>

€

Pour tout raccordement électrique d'un point de consommation, la loi prévoit que

60 %

du coût des travaux est à la charge du demandeur, donc à votre charge.



Étape 2 (Recommandée)

Créez votre dossier de demande de raccordement par anticipation



Connectez-vous sur le portail : <https://connect-racco.enedis.fr/>
Enedis vous accompagnera pour valider les éléments de votre demande.



Étape 3 (Obligatoire)

Déposez votre demande d'autorisation d'urbanisme auprès de votre mairie



APRÈS AVOIR OBTENU VOTRE AUTORISATION D'URBANISME

Étape 4 (Obligatoire)



Finalisez votre demande de raccordement avec :

- la puissance électrique maximale souhaitée
- la copie de l'autorisation d'urbanisme
- le plan de masse du projet
- l'échéance prévue du besoin électrique



Connectez-vous sur le portail :
<https://connect-racco.enedis.fr/>

Étape 5 (Obligatoire)



Validez le devis Études et travaux

qui aura été établi soit par Enedis, soit par votre AODE
(Autorité Organisatrice de la Distribution)
en fonction de la nature de votre futur raccordement.

Étape 6 (Obligatoire)



Vérifiez que votre électricien a obtenu l'attestation de conformité

de votre installation intérieure (CONSUEL), et que celle-ci a été transmise à Enedis.

Étape 7 (Obligatoire)

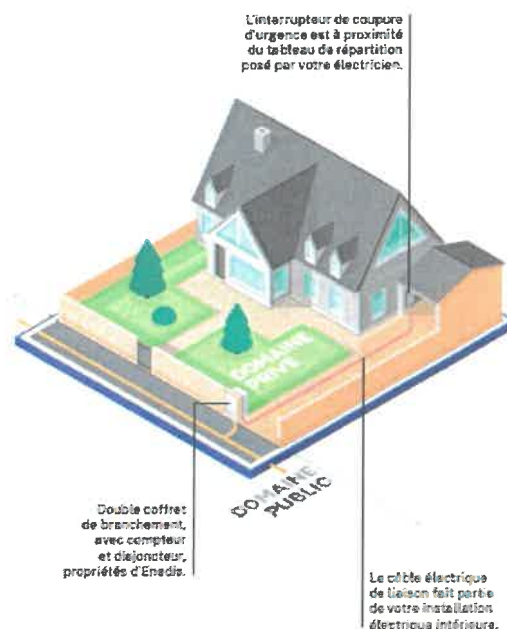


Souscrivez un contrat de fourniture d'électricité

auprès du fournisseur de votre choix. Il fera la demande de mise en service de votre compteur auprès d'Enedis.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
CONTACTEZ ENEDIS AU 09 70 83 19 70

Votre raccordement en limite de propriété



Comparez les offres des fournisseurs d'électricité sur :



<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R43794>

